



Fiche de Données de Sécurité DIESEL-PLUS

1. Identification

Nom du produit	DIESEL-PLUS
Code du produit	204
Autres moyens d'identification	
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Traitement de carburant
Fabricant	PRODUITS ADD-LUB 1013 DES TILLEULS MARIEVILLE, Québec Canada J3M 1S4 Tél. (450) 460-0568 Télec.(450) 708-0636 courriel addlub@hotmail.com http://add-lub.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Canutec: 613-996-6666 Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée du brouillard ou des vapeurs. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
--------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

Irritation oculaire (Catégorie 2B)

ATTENTION

H320 : Provoque une irritation des yeux

H316 : Provoque une légère irritation cutanée

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Irritation cutanée (Catégorie 3).

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	10 - 80 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	10 - 80 %
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	10 - 80 %
Dialkyl (C1-C14) dithiophosphate de zinc	68649-42-3	0.5 - 1.5 %
Note: Le mélange hautement raffinés d'huile (CAS no. 64741-88-4, 64742-54-7 et 64742-01-4) ne contient aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP).		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR! Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une irritation de la peau et des yeux.
Note au médecin	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Ininflammable. Peut être combustible à haute température.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée des vapeurs ou des brouillards. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 45°C (41 à 113°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
Mélange	VEMP (8h) Brouillard 5 mg/m ³	ACGIH	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	VECD Brouillard 10 mg/m ³	NIOSH	
	VEMP (8h) Brouillard 1 mg/m ³	BC	
	Brouillard 5 mg/m ³	ACGIH , NIOSH, ON, OSHA, RSST	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	VEMP (8h) Brouillard 5 mg/m ³	ACGIH , OSHA, RSST	
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	VEMP (8h) Brouillard 5 mg/m ³	ACGIH , ON, OSHA, RSST	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
Mesures de protection individuelle			
Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.		
Mains	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants		

	doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Lors d'un déversement, porter au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.
Voies respiratoires	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile	

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Brun foncé	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Caractéristique	Point d'éclair	>190 °C (374 °F) Vase ouvert
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	>350 °C (662 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	-18 à 0 °C (-0.4 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	-18 à 0 °C (-0.4 °F)	Densité de vapeur	>5 (Air = 1)
Point d'ébullition	150 à 600 °C (302 à 1112 °F)	Densité relative	0.86 à 0.92 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	5 à 24
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	<0.13kPa (1 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	Viscosité	70 à 150 cSt @ 40 °C (104 °F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités Ingestion >15000 mg/kg Rat DL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50 Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.18 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50 Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.18 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50 Dialkyl (C1-C14) dithiophosphate de zinc Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire Peut causer une irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : Les tests de Draize pour le produit Dialkyl (C1-C14) dithiophosphate de zinc (CAS no 68649-42-3) non dilué, ainsi que pour des dilutions de 50% et 25% sont sévèrement irritants. Les concentrations de 12% et moins étaient moins irritants (IUCLID). Voie cutanée Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation de la peau, Lapin : Le produit Dialkyl (C1-C14) dithiophosphate de zinc (CAS no 68649-42-3) est un irritant léger pour la peau (IUCLID). Voie respiratoire De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition aux brouillards peuvent irriter le nez, la gorge et les poumons. L'exposition à des concentrations élevées de vapeur du produit chauffé peut causer des maux de tête, des étourdissements, une irritation des voies respiratoires. Voie orale Faible degré de toxicité aiguë. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Cependant, le risque de danger d'aspiration dans les poumons est moins probable avec les huiles de viscosité élevée. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Ce produit n'est pas un sensibilisant cutané ou respiratoire. Sensibilisation de la peau, Cochon d'inde (OECD 406) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné des résultats négatifs. Classification CIRC / NTP Cancérogénicité Aucun ingrédient n'est répertorié.

	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. L'information suivante a été rapportée pour les distillats aliphatiques de pétrole en ce qui concerne la cancérogénicité (CIRC, 1987) : les huiles non traitées et légèrement traitées sont cancérogène pour l'homme (Groupe 1), mais les huiles hautement raffinées ne sont pas classées cancérogènes pour l'homme. Mutagène Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes. Toxicité sur la reproduction Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Aucune information disponible.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poissons divers CL50 SES / NES Invertébré aquatique, divers CE50 SES / NES Plante aquatique - divers CE50 SES / NES
Persistance	Modérément persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	Biodégradation (<30% en 28 jours). Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont les ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (OECD 301B, IUCLID).
Potentiel de bioaccumulation	Valeurs de Log K _{ow} entre 5 à 25. Le facteur de bioconcentration (FBC) du mélange est entre 0.9 à 750000. Ces valeurs indiquent un degré de bioaccumulation élevé.
Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau. Ce mélange est susceptible d'avoir des valeurs K _{oc} élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol. Ce produit pollue l'eau et contamine le sol.
Autres effets nocifs	En raison de la très faible solubilité de ces produits chimiques dans l'eau, la toxicité aiguë pour les poissons, les invertébrés aquatiques et pour les plantes aquatiques sont considérés comme étant sans effet à saturation (SES). La toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques est également considéré comme aucun effet à saturation (SES).

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : - Toxic Substance Control Act (TSCA) : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA. - EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances: Aucune substance n'est répertoriée. - EPCRA Section 313 Toxic Chemicals : Cette substance est répertoriée dans Zinc Compounds (code de la catégorie N982) : Dialkyl (C1-C14) dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3). - CERCLA Hazardous Substances : Aucune substance n'est répertoriée. - Clean Water Act (CWA) 311 Hazardous Substances : Cette substance est répertoriée. CANADA : - Canada LIS et LES : Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) : Cette substance est répertoriée dans Zinc (et ses composés) : Dialkyl (C1-C14) dithiophosphate de zinc (CAS no. 68649-42-3).
	HMIS  ① Health ① Flammability ① Reactivity ⓧ Protective Equipment NFPA 

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	PRODUITS ADDLUB LTEE. 2019-03-10
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, U.S. EPA, http://www.epa.gov/hpv/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ADDLUB LTEE. ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.